



DELIBERATION N°20140064 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 16 mai 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18h45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS.
- M. Jean-Marc MOUNIER qui donne pouvoir à M. Michel FAURE.
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENTE :

- Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18h45).

SECRETAIRES ELUES POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Pascale OFFREY ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

GIER PILAT HABITAT - MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE CE QUI SUIT :

Au cours de la séance du 22 avril 2014, l'assemblée municipale a délibéré afin de désigner les membres, issus du conseil municipal, appelés à assurer la représentation de la commune au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Gier Pilat Habitat.

Le décret N°2008-566 du 18 juin 2008 pris en application de l'ordonnance N°2007-137 du 1^{er} février 2007 a modifié le code de la construction et de l'habitation en ce qui concerne notamment l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration des Offices Publics de l'Habitat (O.P.H.).

C'est ainsi qu'il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de rattachement d'un O.P.H. :

- de fixer, conformément à l'article R.421-4 du code de la construction et de l'habitation, le nombre de membres du conseil d'administration ayant voix délibérative (23 ou 27 membres compte tenu de la répartition géographique du patrimoine et de l'importance du parc).
- de désigner en vertu de l'article R.421-5 du code de la construction et de l'habitation, ses représentants pris pour partie en son sein et pour une autre partie parmi les personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière sociale.

Compte tenu du parc de l'O.P.H. Gier Pilat Habitat se situant dans un créneau de six mille à huit mille logements, un effectif de 23 membres apparaît compatible avec ces dispositions.

En fonction de cette composition, les représentants de la collectivité seraient au nombre de quatorze se répartissant de la manière suivante :

- six sont élus par l'organe délibérant de la commune en son sein, (parmi ces six membres sera élu le président de l'O.P.H.) : lors de la séance du 22 avril dernier ont été élus : M. Hervé Reynaud, M. Jean-Luc Degraix, M. Bernard Triollier, Mme Marie-Christiane Dutruc, M. Michel Faure et M. Philippe Paret.
- sept non élus de la collectivité sont choisis en qualité de personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. Parmi ces sept membres, deux ont la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office autre que celle ou celui de rattachement.
- un représentant d'une ou des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement de personnes défavorisées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 32 voix pour, 7 abstentions,

DECIDE :

- **de fixer** à vingt-trois l'effectif des membres du conseil d'administration **de l'O.P.H. Gier Pilat Habitat**
- **de désigner** pour représenter la commune de Saint-Chamond au conseil d'administration de l'O.P.H Gier Pilat Habitat :

Parmi les membres de l'assemblée municipale : les membres élus lors de la séance du 22 avril 2014, à savoir : M. Hervé Reynaud, M. Jean-Luc Degraix, M. Bernard Triollier, Mme Marie-Christiane Dutruc, M. Michel Faure et M. Philippe Paret.

- **de procéder** à la désignation des personnes qualifiées.

Pour les personnes qualifiées, les candidatures sont les suivantes :

- Présentées par Monsieur le Maire

Collectivité ou association	Domaine d'intervention	Prénom – Nom du représentant	Qualité du représentant
Commune de l'Horme	Collectivité territoriale	M. Enzo Viviani	maire
Commune de la Grand Croix	Collectivité territoriale	M. Luc FRANCOIS	maire
Caisse d'Epargne	Financement politique logement-urbanisme	Mme Catherine BADIN	employée de banque
	Personne qualifiée dans le domaine du logement	M. André SAUVIGNET	retraité
	Personne qualifiée dans le domaine du logement	M. Charly Ferret	Vice-président bénévole de maison de retraite
	Personne qualifiée dans le domaine du logement	M. Gérard Ducarre	Ancien président de l'OPH
	Personne qualifiée dans le domaine du logement	Mme Jacqueline PREYNAT	Ancienne adjointe en charge du logement

Et au titre d'un représentant d'une association intervenant dans le domaine de l'insertion :

Collectivité ou association	Domaine d'intervention	Prénom – Nom du représentant	Qualité du représentant
La Sauvegarde 42	Insertion	M. Guy Scaglione	directeur

- Présentées par M Barbasso de la liste Saint-Chamond à venir :

Mme Laurence Denegris,
Mme Julia Loud,
M. Hassan Dahmani,
M. Yves Barbasso.

Le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, il est procédé au vote.

A l'issue du vote ont obtenu :

Candidats présentés par M Barbasso : 7 voix pour, 2 abstentions et 30 voix contre.

Candidats présentés par M le Maire : 30 voix pour, 2 abstentions et 7 voix contre.

Sont donc désignées pour siéger au conseil d'administration de Gier Pilat Habitat au titre des personnes qualifiées :

Collectivité ou association	Domaine d'intervention	Prénom – Nom du représentant	Qualité du représentant
Commune de l'Horme	Collectivité territoriale	M. Enzo Viviani	maire
Commune de la Grand Croix	Collectivité territoriale	M. Luc FRANCOIS	maire
Caisse d'Epargne	Financement politique logement-urbanisme	Mme Catherine BADIN	employée de banque

	Personne qualifiée dans le domaine du logement	M. André SAUVIGNET	retraité
	Personne qualifiée dans le domaine du logement	M. Charly Ferret	Vice-président bénévole de maison de retraite
	Personne qualifiée dans le domaine du logement	M. Gérard Ducarre	Ancien président de l'OPH
	Personne qualifiée dans le domaine du logement	Mme Jacqueline PREYNAT	Ancienne adjointe en charge du logement

Et au titre d'un représentant d'une association intervenant dans le domaine de l'insertion :

Collectivité ou association	Domaine d'intervention	Prénom – Nom du représentant	Qualité du représentant
La Sauvegarde 42	Insertion	M. Guy Scaglione	directeur

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
 Saint-Chamond, le 28 mai 2014
 Le maire,
 signé :
 Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140526-dl20140064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2014